

attentivement. Nous pouvons avoir des vues et des interprétations différentes, mais nous attendons de les présenter au comité. J'espère que le ministre sera en mesure de tirer la chose au clair, mais, à la manière dont l'interprètent beaucoup de députés de l'opposition, le bill propose clairement que le soin de formuler la politique à l'égard des parcs soit confié à une société de la Couronne. C'est là notre principale objection au bill, comme l'a fait remarquer le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall). Je le répète, si, au comité, le ministre peut prouver que nous nous sommes trompés, tant mieux.

J'ai encore une suggestion à faire au ministre. Dans un autre contexte, on a discuté, ici à la Chambre, de la souveraineté sur l'Arctique et des déclarations assez vagues et contradictoires formulées à cet égard par le gouvernement. Il semblerait que dernièrement, cette attitude se soit au moins un peu raffermie, et ce serait, je pense, une bonne idée pour le ministre de songer à inclure dans le bill une disposition prévoyant que certaines régions de l'Arctique seront érigées en parc national.

Certains s'empresseront de demander qui peut bien songer à aller se promener là-bas. Je ferai remarquer que les changements technologiques sont rapides; ce serait donc une bonne idée, peut-être, de réserver un grand bout de terre dans l'Arctique en tant que parc pour des usages futurs. Lorsqu'au cours des années 1880, le gouvernement de l'Ontario a créé le parc Algonquin, on en a fait des gorges chaudes. Les gens demandaient qui diable voudrait aller là-bas car la nature était encore très sauvage, en Ontario, à l'époque. D'autres, voyant plus loin, ont mis cette région à part pour en faire un parc et aujourd'hui nous nous félicitons qu'ils l'aient fait. Bien qu'il y ait peu de chances en ce moment, pour le tourisme dans l'Arctique, je ferai remarquer que de plus en plus, on voit les gens aller dans le Nord pour pêcher l'omble de l'Arctique ou pour chasser l'ours. D'après la revue *Outdoors* publiée en Colombie-Britannique, il n'y aurait plus que 5,000 ours polaires dans le monde. Je ne sais si cela est vrai ou faux mais ce serait une bonne idée de protéger l'écologie de l'Arctique. En outre, d'ici 50 ans, on aura peut-être trouvé toutes sortes de moyens de loger des visiteurs dans la région. Un parc aurait encore l'avantage d'établir un contrôle de facto sur la région et aiderait à réaffirmer notre souveraineté, ce qui répond, j'en suis sûr, aux vœux de chacun des députés.

Les députés de notre parti sont fortement opposés au bill dans sa forme actuelle et cela, pour des raisons qui ont été répétées maintes

[M. Nesbitt.]

fois. Je dirai, pour finir, que nous sommes opposés à cette mesure législative parce qu'elle soustrait au contrôle du Parlement cet aspect essentiel des affaires publiques.

On a fait remarquer, tant hier que les autres jours, qu'on ne peut considérer les parcs nationaux de la même manière, par exemple, que le Canadien National. Les parcs font partie de notre patrimoine national et dans bien des cas, les provinces ont cédé ces terres au gouvernement fédéral au nom de ce principe. Nous estimons que l'administration de nos parcs, qui appartiennent à tous les Canadiens et sont une grande source de revenus touristiques, devrait être contrôlée par la Chambre et non par une société de la Couronne. La décision que prend actuellement le gouvernement est un aspect de plus du système général mis au point par le gouvernement et par celui qui l'a immédiatement précédé, sous la direction de l'ancien premier ministre, pour grignoter les pouvoirs du Parlement. Le gouvernement a commencé avec la Commission canadienne des transports. Nous avons maintenant ce bill et l'on prétend que les Postes devraient être soustraites au contrôle du Parlement, ainsi que les Travaux publics. Le gouvernement poursuit sa course le long de cette pente glissante.

La création de cette société de la Couronne privera les habitants des parcs de représentation. En dépit de ce que le ministre a dit il y a quelques instants de l'autre côté de la Chambre, nous sommes d'avis que l'administration des parcs ne devrait pas être confiée à une société de la Couronne. Comme un de mes collègues l'a signalé il y a un instant, lorsqu'une société de la Couronne prend en charge un certain domaine, il devient difficile d'intervenir.

En théorie, bien entendu, les Sociétés de la Couronne telles la Société Radio-Canada ou la Commission de la Fonction publique—on l'appelle une commission mais, de fait, c'est une société de la Couronne—sont comptables au Parlement. Au fond, elles ne sont comptables à personne. Elles font exactement ce qu'il leur plaît et elles ont leur propre petit régime de patronage. Ce sont vraiment des affaires de famille, comme ceux d'entre nous qui sont ici depuis quelque temps le savent. Si le gouvernement prenait des mesures radicales pour les rendre comptables de fait au Parlement, alors peut-être ne nous y opposerions-nous pas aussi vigoureusement.

Le bill ne contient aucune disposition exigeant que la société de la Couronne rende